

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur ID : 059-200093201-20240630-Imc100000110469-DE Acte certifié exécutoire Envoi préfecture le 01/07/2024 Retour préfecture le 01/07/2024 Publié le 02/07/2024

24-DD-0564

# Décision Directe Par délégation du Conseil de la Métropole européenne de Lille

FROMELLES -

## MUSEE DE LA BATAILLE DE FROMELLES - MISE A JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA BOUTIQUE

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 :

Vu la délibération n° 22-C-0068 du Conseil en date du 29 avril 2022, modifiée par les délibérations n° 23-C-0114 du 30 juin 2023, n° 23-C-0361 du 15 décembre 2023 et n° 24-C-0055 du 19 avril 2024, portant délégation des attributions du Conseil au Président et autorisant leur délégation de signature aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ainsi qu'aux membres de la direction générale;

Vu l'arrêté n° 24-A-0308 du 19 juin 2024 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif :

Vu l'arrêté n° 24-A-0237 du 14 mai 2024 portant délégation de signature des attributions du Conseil, déléguées au Président, aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0238 du 14 mai 2024 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services selon les ordres de priorité indiqués ;

Vu la délibération n° 17 C 0005 du Conseil métropolitain du 5 janvier 2017 reconnaissant le Musée de la Bataille de Fromelles d'intérêt métropolitain ;

Considérant que la vente de nouveaux produits au sein de la boutique du Musée de la Bataille de Fromelles nécessite de fixer les prix de ces produits ;

Considérant qu'il convient par conséquent de mettre à jour la grille tarifaire des produits en vente à la boutique du musée.



#### Décision directe Par délégation du Conseil

## **DÉCIDE**

- Article 1. De fixer le prix des nouveaux produits en vente et de modifications de prix dans la boutique du Musée de la Bataille de Fromelles conformément à la grille tarifaire ci-annexée;
- <u>Article 2.</u> D'imputer les recettes aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement ;
- <u>Article 3.</u> La présente décision, transcrite au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité;
- Article 4. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

## **GRILLE TARIFAIRE**

- décision directe juin 2024 -

Ref Articles		Prix de vente public TTC applicable après décision directe	Intitulés	État
1		15,00 €	Edith Cavell : Nurse, Martyr, Heroine	chgmt prix
2		25,00 €	White Feather To Victoria Cross	nouveauté
3		15,00 €	Hell Of A Time	nouveauté
4		23,50 €	Finding True Connections: How to Learn and Write About a Family Member's History	nouveauté
5		25,00 €	Australian Heroines of the First World War	chgmt prix
6		14,90 €	Le pigeon Vaillant, héros de Verdun	nouveauté
7	LIBRAIRIE	16,90 €	Gueules cassées ; sourire quand même ; 100 ans	nouveauté
8		16,90 €	Après L'Orage	nouveauté
9		8,50 €	87080 Bataille De La Somme 1916 1/75.000	nouveauté
10		14,50 €	Chronique des Femmes de 14/18	nouveauté
11		18,50 €	L'Héritage Social Et Médical De La Grande Guerre	nouveauté
12	]	8,00 €	Carte Point Nœud "Vallée de la Lys et Monts de Flandre"	nouveauté
13		9,90 €	Carte de randonnée "Flandre et Lille Métropole"	nouveauté
14		13,95 €	Jeu de construction "cantine de campagne"	nouveauté
15		25,95 €	Jeu de construction "Red Baron"	nouveauté
16		49,95 €	Jeu de construction "Char Sturmpanzerwagen A7V" (grand)	nouveauté
17		9,95 €	Jeu de construction "Char Sturmpanzerwagen A7V" (petit)	nouveauté
18	SOUVENIRS	29,95 €	Jeu de construction "Char renault FT"	nouveauté
19		49,95 €	Jeu de construction "Char Mark I"	nouveauté
20		4,60 €	Bétises de Cambrai coquelicot 125gr	nouveauté
21		3,00 €	Apérigaufres Fines Welsch – 85g	nouveauté
22		3,30 €	Gaufres Fines Pur Beurre – 150g	nouveauté

1

#### **GRILLE TARIFAIRE**

- décision directe juin 2024 -

Ref	Articles	Prix de vente public TTC applicable après décision directe	Intitulés	État	
1		15,00 €	Edith Cavell : Nurse, Martyr, Heroine	chgmt prix	
2		25,00 €	White Feather To Victoria Cross	nouveauté	
3		15,00 €	Hell Of A Time	nouveauté	
4		23,50 €	Finding True Connections: How to Learn and Write About a Family Member's History	nouveauté	
5		25,00 €	Australian Heroines of the First World War	chgmt prix	
6		14,90 €	Le pigeon Vaillant, héros de Verdun	nouveauté	
7	LIBRAIRIE	16,90 €	Gueules cassées ; sourire quand même ; 100 ans	nouveauté	
8		16,90 €	Après L'Orage	nouveauté	
9		8,50 €	87080 Bataille De La Somme 1916 1/75.000	nouveauté	
10		14,50 €	Chronique des Femmes de 14/18	nouveauté	
11		18,50 €	L'Héritage Social Et Médical De La Grande Guerre	nouveauté	
12		8,00 €	Carte Point Nœud "Vallée de la Lys et Monts de Flandre"	nouveauté	
13		9,90 €	Carte de randonnée "Flandre et Lille Métropole"	nouveauté	
14		13,95 €	Jeu de construction "cantine de campagne"	nouveauté	
15		25,95 €	Jeu de construction "Red Baron"	nouveauté	
16		49,95 €	Jeu de construction "Char Sturmpanzerwagen A7V" (grand)	nouveauté	
17		9,95 €	Jeu de construction "Char Sturmpanzerwagen A7V" (petit)	nouveauté	
18	SOUVENIRS	29,95 €	Jeu de construction "Char renault FT"	nouveauté	
19		49,95 €	Jeu de construction "Char Mark I"	nouveauté	
20		4,60 €	Bétises de Cambrai coquelicot 125gr	nouveauté	
21		3,00 €	Apérigaufres Fines Welsch – 85g	nouveauté	
22		3.30 €	Gaufres Fines Pur Beurre – 150g	nouveauté	



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur ID : 059-200093201-20240630-Imc100000110470-DE Acte certifié exécutoire Envoi préfecture le 01/07/2024 Retour préfecture le 01/07/2024 Publié le 02/07/2024

24-DD-0571

# Décision Directe Par délégation du Conseil de la Métropole européenne de Lille

VILLENEUVE D'ASCQ -

# LAM - Acquisitions d'œuvres d'art - DRAC - Region Hauts-de-France - Demande de subvention

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 :

Vu la délibération n° 22-C-0068 du Conseil en date du 29 avril 2022, modifiée par les délibérations n° 23-C-0114 du 30 juin 2023, n° 23-C-0361 du 15 décembre 2023 et n° 24-C-0055 du 19 avril 2024, portant délégation des attributions du Conseil au Président et autorisant leur délégation de signature aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ainsi qu'aux membres de la direction générale;

Vu l'arrêté n° 24-A-0308 du 19 juin 2024 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif :

Vu l'arrêté n° 24-A-0237 du 14 mai 2024 portant délégation de signature des attributions du Conseil, déléguées au Président, aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0331 du 20 juin 2024 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services selon les ordres de priorité indiqués ;

Considérant la compétence culture de la Métropole européenne de Lille et la stratégie culturelle métropolitaine visant à développer toutes actions concourant au rayonnement national, européen et international de la Métropole par sa capacité d'innovation, sa richesse culturelle et son vivre ensemble;

Considérant que le LaM, équipement culturel d'intérêt métropolitain, participe à cette attractivité culturelle, car il regroupe depuis 1983 des collections d'art moderne, d'art contemporain et la plus importante collection française d'art brut ;

24-DD-0571



#### Décision directe Par délégation du Conseil

Considérant que les statuts de l'EPCC LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut prévoient que le musée conseille la MEL dans le choix des acquisitions pour enrichir ses collections et que le conseil d'administration délibère les propositions d'acquisitions d'œuvres d'art faites par le LaM à la Métropole européenne de Lille;

Considérant que la MEL a acquis ou va acquérir en 2024 par des marchés négociés un ensemble d'œuvres d'art, pour un montant de 278.800 € HT, répondant aux critères du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM), afin d'enrichir la collection métropolitaine d'œuvres d'art gérée par l'EPCC LaM;

Considérant que la Commission scientifique régionale des collections des musées de France pour la région Hauts-de-France, instituée par la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, doit être sollicitée, pour tout projet d'acquisition à titre onéreux afin de pouvoir prétendre à une aide financière du FRAM et que l'avis de la Commission, réunie le 11 mai 2023 est favorable à ces acquisitions d'œuvres d'art;

Considérant que, dans le cadre de sa politique de décentralisation, l'État a créé le dispositif du FRAM pour soutenir et encourager les collectivités dans leur politique d'acquisition pour les musées de France, dont les critères sont les suivants :

- Le musée demandeur doit bénéficier de l'appellation « musée de France » ;
- Le projet d'acquisition doit avoir reçu au préalable un avis favorable de la commission scientifique régionale pour les acquisitions;
- L'acquisition revêt une importance majeure pour le musée et l'enrichissement du patrimoine local et régional ;

Considérant qu'il convient de solliciter le Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées pour ces acquisitions d'œuvres d'art 2024 par la MEL pour mise à disposition de l'EPCC du LaM, à hauteur de 139.400 € TTC, compte tenu de l'importance et de l'adéquation de ces œuvres avec les collections du LaM (plan de financement en annexe) ;

## **DÉCIDE**

- Article 1. De solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région Hauts-de-France au titre du FRAM;
- <u>Article 2.</u> D'imputer les recettes d'un montant de 139 400 € TTC aux crédits inscrits au budget général en section investissement ;
- Article 3. La présente décision, transcrite au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité;
- Article 4. M. le Directeur général des services et M. le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente





### Décision directe Par délégation du Conseil

décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

### ACQUISITION D'ŒUVRES A TITRE ONEREUX A DESTINATION DU MUSEE DU LaM (2024) Plan de financement - Demandes de subventions

ARTISTE	TITRE	ANNEE	TECHNIQUE	VALEUR HT	VALEUR TTC	Financement	%
		Entre 1997				MFI	50%
Marc MORET	Sans titre (Grande noire)	et 2002	Collage	1.600€	1.600€	FINANCEMENT  MEL  FRAM  MEL	
	Sans titre (Blanche avec grille noire	Entre 1997					50%
Marc MORET	plastique)	et 2002	Collage	1.600€	1.600€	MEL FRAM	50% 50%
		Entre 1997				MEL FRAM MEL	50%
Marc MORET	Sans titre (Marron et beige)	et 2002	Collage	1.600€	1.600€		50%
	Sans titre (Claire paysage avec pierre					MEL FRAM MEL	50%
Marc MORET	jaune)	et 2002	Collage	1.600€	1.600€		50%
		Entre 1997	- "			MEL FRAM MEL	50%
Marc MORET	Sans titre (Blanche haute)	et 2002	Collage	1.600€	1.600€		50%
Marc MORET	Sans titre (Blanche bleue ligne	Entre 1997	6-11	1.600€	1.600€	MEL FRAM MEL	50%
Marc MORE	cristaux)	et 2002	Collage	1.600€	3.000€	FRAM	50%
Marc MORET	Sans titre (Beige, rose, rouge)	Entre 1997	Collage	1.600€	1.600€	MEL	50%
IVIAIC IVIOREI	Sails title (beige, rose, rouge)	et 2002	Collage	1.000 €	1.000 €	FRAM	50%
Marc MORET	Sans titre (Beige sable, paille bleu	Entre 1997	Collage	1.600€	1.600€	MEL	50%
WIGHT WIGHTEN	violet)	et 2002	conage	1.000 €	1.000 €	FRAM	50%
Marc MORET	Sans titre	1985	Dessin	300 €	300 €	MEL	50%
mare moner	Suns title	1303		500 0	500 0	FRAM	50%
Marc MORET	Sans titre	1985	Dessin	300 €	300 €	MEL	50%
							50%
Marc MORET	Sans titre	1986	Dessin	300 €	300 €		50%
							50%
Marc MORET	Sans titre	1986	Dessin	300 €	300 €		50%
							50%
Marc MORET	Sans titre	1986	Dessin	300€	300 €		50%
							50%
Marc MORET	Sans titre (Lilas)	n.d	Dessin	300€	300 €		50%
						MEL FRAM MEL FRAM MEL FRAM	50% 50%
Marc MORET	Sans titre (Orange)	n.d	Dessin	300€	300 €		
							50% 50%
Marc MORET	Sans titre (Gris bleu)	2001	Dessin	300€	300 €		50%
							50%
Yto BARRADA	Red walls Tangier, fig.4, 2006	2006	C-Print	17.600€	17.600 €		50%
	Reprendre Casa, Carrières centrales,					MEL FRAM	50%
Yto BARRADA	Casablanca, Fig.4	2013	Chromogenic colour print	12.000 €	12.000 €		50%
	Reprendre Casa, Carrières centrales,						50%
Yto BARRADA	Casablanca, Fig.18	2013	Chromogenic colour print	12.000€	12.000€		50%
	Sans titre (Vega's Emotion color key		Soie brute et teintures				50%
Yto BARRADA	1)	2019	végétales	70.000 €	70.000€		50%
							50%
Aref EL RAYESS	Sans titre	Vers 1960	Huile sur isorel	48.000€	48.000 €		50%
						FRAIVI	50%
Aref EL RAYESS	Sans titre	Vers 1960	Huile sur isorel	32.000 €	32.000 €	MEL	50%
						FRAM	50%
Aref EL RAYESS	Sans titre	Entre 1895 et 1900		20.000€	20.000€	MEL	50%
		61 1900	Gouache sur canson			FRAM	50%
						MEL	50%
Aref EL RAYESS	Sans titre	1964	Huile sur toile	52.000€	52.000€	FRAM	50%
	TOTAL			278.800 €	278.800 €		50%

Lille, le

Pour le Président, le Vice-Président délégué Culture - Tourisme

Monsieur Michel DELEPAUL

ACQUISITION D'ŒUVRES A TITRE ONEREUX A DESTINATION DU MUSEE DU LaM (2024)
Dian de financement. Demandes de subrentiens

ARTISTE	TITRE	ANNEE	TECHNIQUE	VALEUR HT	VALEUR TTC	Financement	%
Marc MORET	Sans titre (Canada naisa)	Entre 1997		1 500 5	1.600.6	MEL	50%
Maic MORE	Sans titre (Grande noire)	et 2002	Collage	1.600 €	1.600 €	ERAM	50%
	Sans titre (Blanche avec grille noire	Entre 1997					50%
Marc MORET	plastique)	et 2002	Collage	1.600 €	1.600 €		50%
		Entre 1997					50%
Marc MORET	Sans titre (Marron et beige)	et 2002	Collage	1.600 €	1.600 €		50%
	Sans titre (Claire paysage avec pierre	Entre 1997	Collage	1.600 €			50%
Marc MORET	jaune)	et 2002			1.600 €	FRAM	50%
14 MODET	5 (2) (2) 1 1 1 1	Entre 1997	6.11	4 500 5	4 500 5	MEL	50%
Marc MORET	Sans titre (Blanche haute)	et 2002	Collage	1.600 €	1.600€	MEL FRAM ME FRAM MEL	50%
Marc MORET	Sans titre (Blanche bleue ligne	Entre 1997	Collage	1.600 €	1.000.0	MEL FRAM	50%
Marc MORE	cristaux)	et 2002	Collage	1.000 €	1.600 €		50%
Marc MORET	Sans titre (Beige, rose, rouge)	Entre 1997	Collage	1,600 €	1.000.6	MEL	50%
Wate Worker		et 2002	Collage	1.000 €	1.600 €   MEL     1.600 €   FRAM     1.600 €   FRAM     1.600 €   FRAM     1.600 €   MEL     1.600 €     1.600	FRAM	50%
Marc MORET	Sans titre (Beige sable, paille bleu	Entre 1997	Collage	1.600 €	1 600 F	MEL	50%
Walt WORL	violet)	et 2002	Conage	1.000 €	1.600 €   MEL	50%	
Marc MORET	Sans titre	1985	Dessin	300 €	300.6		50%
Marc Moner	Suis duc	1505	DCJJIII	300 €	300 €	FRAM	50%
Marc MORET	Sans titre	1985	Dessin	300 €	300 €		50%
mare moner	Sub acc	1505	Dessiii	500 0	500 0		50%
Marc MORET	Sans titre	1986	Dessin	300 €	300 €		50%
Thurs thome:	0013 000	2500	0433111	500 0	300 0		50%
Marc MORET	Sans titre	1986	Dessin	300 €	300 €		50%
		2000			*****		50%
Marc MORET	Sans titre	1986	Dessin	300 €	300 €		50%
			2.33111				50%
Marc MORET	Sans titre (Lilas)	n.d	Dessin	300 €	300 €		50%
Marc MORET							50%
Marc MORET	Sans titre (Orange)	n.d	Dessin	300 €	300 €	MEL FRAM MEL FRAM MEL	50%
							50%
Marc MORET	Sans titre (Gris bleu)	2001	Dessin	300 €	300 €	MEL FRAM	50%
							50%
Yto BARRADA	Red walls Tangier, fig.4, 2006	2006	C-Print	17.600 €	17.600 €	FRAM MEL	50%
	Reprendre Casa, Carrières centrales,					MEL FRAM	50%
Yto BARRADA		2013	Chromogenic colour print	12.000 €	12.000 €	MEL FRAM ME FRAM MEL	50%
	Casablanca, Fig.4						50%
Yto BARRADA	Reprendre Casa, Carrières centrales, Casablanca, Fig. 18	2013	Chromogenic colour print	12.000 €	12.000 €	FRAM MEL FRA	50% 50%
	Sans titre (Vega's Emotion color key		Soie brute et teintures				50%
Yto BARRADA	sans titre (vega s Emotion color key	2019	végétales	70.000 €	70.000 €		50%
	Sans titre		vegetales Huile sur isorel	48.000 €	48.000 €		50%
Aref EL RAYESS		Vers 1960					50%
					32.000 €	r rouvi	30%
Aref EL RAYESS	Sans titre	Vers 1960	Huile sur isorel	32.000 €		MEL	50%
						FRAM	50%
Aref EL RAYESS	Sans titre	Entre 1895	Gouache sur canson	20.000€	20.000€		50%
		et 1900				FRAM	50%
						MEL	50%
Aref EL RAYESS	Sans titre	1964	Huile sur toile	52.000 €	52.000 €	FRAM	50%
	TOTAL			278.800 €	278.800 €		50%

Lille, le

Pour le Président, le Vice-Président délégué Culture - Tourisme

Monsieur Michel DELEPAUL



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur ID : 059-200093201-20240630-Imc100000110472-DE Acte certifié exécutoire Envoi préfecture le 01/07/2024 Retour préfecture le 01/07/2024 Publié le 02/07/2024

24-DD-0585

# Décision Directe Par délégation du Conseil de la Métropole européenne de Lille

# CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2023-2025 - DRAC HAUTS-DE-FRANCE - SOLLICITATION D'UN SOUTIEN FINANCIER - ACTIONS 2024-2025

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n° 22-C-0068 du Conseil en date du 29 avril 2022, modifiée par les délibérations n° 23-C-0114 du 30 juin 2023, n° 23-C-0361 du 15 décembre 2023 et n° 24-C-0055 du 19 avril 2024, portant délégation des attributions du Conseil au Président et autorisant leur délégation de signature aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ainsi qu'aux membres de la direction générale;

Vu l'arrêté n° 24-A-0308 du 19 juin 2024 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0237 du 14 mai 2024 portant délégation de signature des attributions du Conseil, déléguées au Président, aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0331 du 20 juin 2024 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services selon les ordres de priorité indiqués ;

Vu la délibération n° 20 C 0483 du 18 décembre 2020 adoptant le Plan de développement de la lecture et des bibliothèques sur le territoire métropolitain ;

Considérant que la Métropole européenne de Lille a voté en décembre 2020 un plan de développement de la lecture et des bibliothèques portant sur trois axes :

- Dynamiser le réseau "à suivre...", réseau des bibliothèques et médiathèques de la MEL;
- Accompagner à la transition numérique ;
- Promouvoir le livre et la lecture ;

24-DD-0585



#### Décision directe Par délégation du Conseil

Considérant que l'État met en œuvre depuis 2017 un plan "Bibliothèques" dont l'objectif vise à moderniser les bibliothèques pour renforcer leur rôle dans les territoires grâce à deux volets :

- Ouvrir plus (extension des horaires d'ouverture);
- Offrir plus (transformation des bibliothèques et extension de leurs missions dans les champs éducatif, social et numérique);

Considérant que les actions "livre et lecture" menées depuis 2013 par la Métropole européenne de Lille (Nuits des Bibliothèques, dispositif d'amélioration des horaires d'ouverture des bibliothèques, création du réseau "à suivre...", création de la Bibliothèque numérique métropolitaine, mise en œuvre du fonds de concours "équipements culturels", etc.), ont permis de mettre en œuvre l'extension des horaires d'ouverture et la transformation des bibliothèques;

Considérant que la transformation des bibliothèques comme actrices de l'inclusion sociale en favorisant l'inclusion numérique et les actions menées dans le champ du social reste à mettre en œuvre ;

Considérant qu'il convient de poursuivre :

- La dynamique engagée dans le domaine du livre et de la lecture ;
- L'accompagnement des communes sur la lecture publique ;
- La mise en œuvre des axes du plan national "Bibliothèques";

Considérant qu'en date du 5 mars 2023, la MEL a conclu un nouveau Contrat Territoire Lecture (CTL) avec l'État qui porte sur les axes suivants :

- Développer l'inclusion sociale et numérique en bibliothèque ;
- Développer et coordonner les actions en faveur de l'éducation aux médias et à l'information, et à la culture numérique ;
- Développer la communication autour du réseau des bibliothèques « à suivre... » en s'appuyant sur la campagne de communication « à la bibliothèque à chacun son style » sortie fin 2022;
- Renforcer la présence des auteurs en bibliothèque en s'appuyant sur les manifestations nationales et métropolitaines ;
- De mettre en place une étude d'impact des précédents CTL et de la bibliothèque numérique métropolitaine et de travailler à des scénarii de développement de la lecture publique au-delà de 2026;

Considérant qu'il convient de mettre en œuvre les actions nécessaires au bon déploiement des axes du CTL, alors dans ce cadre, la MEL sollicite un accompagnement financier auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France pour un montant de 50 000 € TTC au titre des actions qui seront mises en œuvre entre fin 2024 et fin 2025 ;



#### Décision directe Par délégation du Conseil

### **DÉCIDE**

- <u>Article 1.</u> De solliciter la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France pour un financement de 50 000 € TTC au titre des actions 2024-2025 :
- <u>Article 2.</u> D'imputer les recettes d'un montant de 50 000 € TTC aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement ;
- Article 3. La présente décision, transcrite au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité;
- Article 4. M. le Directeur général des services et M. le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.